

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06/01/2022

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe.

Excusés : BRETIN Anthony, donne pouvoir à MANZONI Jean-Michel. VALLET Patricia, donne pouvoir à TRESY Philippe.

Absente : MARANO Marie-Christine.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

10 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Projets et orientations financières 2022

Des finances communales saines permettent d'envisager la réalisation d'un certain nombre de projets en 2022. Garder une marge de prudence pour pallier aux frais d'un éventuel incident majeur impose cependant d'en établir un ordre de priorité en attendant les précisions qui autoriseront l'établissement définitif du budget.

Les travaux de réfection de l'ancien office sont bien engagés, il paraît logique de finaliser l'opération qui devrait au final représenter un montant total d'environ 10.000 €. La vétusté de la barrière qui sécurise la montée des enfants dans le bus scolaire conduit à envisager sa reprise complète pour environ 5.000 €, incluant la mise en place d'un nouvel abri contre les intempéries. S'impose aussi, pour augmenter la capacité du columbarium (une seule case reste disponible), la construction au cimetière d'une dalle à équiper de cases supplémentaires, montant total environ 4.000 €.

Viendraient ensuite, pour consolidation, la continuité du mur Ouest du cimetière en blocs béton (17.600 €) et une provision de 5 à 8.000 € pour les aménagements (trottoirs, caniveaux, etc...) bordant l'éventuelle réfection de la chaussée de la rue du Pré Bayard, classée voirie d'intérêt intercommunautaire, par la ComCom.

Peuvent attendre encore un peu la ceinture complète de l'espace vert récréatif autour de l'aire de jeux (13.900 €) et le nettoyage de la façade de l'église qui reste à chiffrer.

2 - Demande de désaffiliation du Centre de Gestion par la CA Grand Dole

A la suite de la mise en place de services communs avec la ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole atteint et dépasse le seuil de 300 employés qui l'autorise à gérer directement ses frais de personnel en se passant des services, jusqu'à ce seuil obligatoires, du Centre Départemental de Gestion.

Chacune des collectivités affiliées au CDG 39 doit émettre un avis sur la demande de désaffiliation de la CA du Grand Dole. Cette désaffiliation entraînera évidemment une baisse du montant des cotisations perçues et donc des moyens financiers du Centre de Gestion. Néanmoins, l'établissement est géré rigoureusement et ce départ ne devrait occasionner aucune augmentation des taux de cotisation des collectivités.

Considérant cette absence d'incidence financière, et considérant ne pas avoir à s'ingérer dans les choix de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Conseil Municipal, par délibération à la majorité de 6 voix pour et de 4 abstentions, accepte cette désaffiliation.

3 - Questions diverses

TRAVAUX

Antenne relais, le raccordement électrique nécessaire au fonctionnement des équipements sera effectué par Enedis en changeant le poteau le plus proche supportant la ligne haute tension pour y mettre en place une dérivation vers un transformateur à proximité du pylône.

Ancien office, les branchements au réseau d'eau potable sont opérationnels, le local attend maintenant l'intervention du maçon pour couler la dalle et réaliser les crépis intérieurs.

Canal "le Bigon", une réunion courant décembre rassemblant la commune, son assureur, Enedis et son sous-traitant qui a réalisé les travaux, permet de valider de façon unanime le constat de l'emplacement de l'effondrement du plafond du canal, source des problèmes récurrents d'inondation d'habitation lors des épisodes de fortes intempéries. Cependant, bien que clairement lié à l'enfouissement du câble haute tension, le problème s'est révélé tardivement, le temps que le bouchon généré soit suffisamment important. D'autres travaux avec engins ont été réalisés entre temps dans le même secteur à proximité immédiate de la maison. Une solution amiable est donc envisagée pour la prise en charge conjointe, répartie entre tous les intervenants, des frais de réalisation des travaux de dévoiement de la conduite - dévoiement qui doit résoudre les problèmes d'inondation et qui empêchera que le bouchon poursuive sa course vers l'amont et génère finalement des dégâts à la voirie de la commune rue de la Combe.

MAIRIE

Recensement, à partir du 20 janvier c'est Rodika Boutin qui passera chez les habitants déposer les questionnaires qui permettent de prendre en compte l'évolution de la population.

Chèques cadeaux, pouvant être remis aux employés pour les remercier de la qualité de leurs services, les chèques cadeaux doivent maintenant faire l'objet de déclaration à l'URSSAF et selon une norme qui se complexifie. En conséquence, pour éviter les risques d'opérations invalidées et soumises à pénalités, la commune va renoncer à cette pratique.

Présidentielles, demandes de parrainage, si dans chaque commune le Maire est libre de parrainer le candidat de son choix, à Lavigny le Conseil Municipal valide, à la demande de M. le Maire, la position d'une neutralité absolue en déclinant toute sollicitation.

VILLAGE

Bulletin Municipal annuel, en cours de finalisation, il devrait être distribué dans toutes les boîtes à lettres d'ici la fin du mois.

Civilités, le bulletin municipal reprendra dans ses pages quelques unes des règles de savoir-vivre dans un village. Il y a encore en effet à déplorer régulièrement un certain manque des gestes simples qui amélioreraient la qualité de vie de tout un chacun : ramasser les déjections de ses animaux de compagnie, ne pas laisser les rues encombrées des bacs poubelles après le passage de la collecte, garer son véhicule sur les parkings communaux, ou au moins de façon à ne pas gêner les autres usagers...

STRUCTURES EXTERIEURES

DDT voirie, récemment réunis sur site des représentants de la commune et des agents de la direction Départemental des Territoires ont envisagé des solutions pour améliorer la sécurité de l'entrée Sud dans le village. Le dernier virage à gauche en descendant de Pannessières devrait se voir doté d'une largeur plus conséquente, et des possibilités de moyens de ralentissement sont à l'étude. Le plus radical consisterait à mettre des voies en sens unique et imposer l'arrivée à Lavigny depuis la portion de la route départementale qui mène à Clair Jura... Des bordures de trottoirs réduisant la chaussée à la largeur d'une seule voie à l'abord des premières habitations, avec priorité aux véhicules sortant, en constitue un autre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 03 février 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 30.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 11/01/2022

Le Maire, Luc MICHAUD.

